Zeitschrift: Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare,

Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de

Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische

Vereinigung für Dokumentation

Band: 35 (1959)

Heft: 1

Rubrik: Echos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Internationales — International

Colloque des Bibliothèques nationales d'Europe, tenu sous les auspices de l'Unesco

Vienne, 8-27 septembre 1958

Résumé du rapport final

En application de la résolution 4.65 adoptée par la Conférence générale lors de sa neuvième session, et dans le cadre des efforts qu'elle déploie sans relâche pour favoriser le développement des bibliothèques à travers le monde, l'Unesco a organisé à Vienne en septembre 1958, en collaboration avec le Gouvernement autrichien, un Colloque des Bibliothèques nationales d'Europe. Les buts de ce colloque étaient les suivants: procéder à une nouvelle analyse de la mission qui incombe aux Bibliothèques nationales et déterminer comment ces institutions se sont adaptées aux transformations sociales et comment le volume sans cesse croissant des publications et les exigences de la recherche moderne ont modifié certaines des conceptions traditionnelles dont s'inspirait leur action.

S'il avait été décidé d'inviter exclusivement des bibliothécaires européens, c'est parce que l'on avait pu constater, lors des stages antérieurement organisés par l'Unesco, l'efficacité du système des réunions régionales, et surtout parce qu'il apparaissait souhaitable, pour rendre les débats utiles et féconds, de convoquer des représentants d'institutions apparentées par leurs traditions culturelles, et comparables par leurs caractéristiques générales et leur mode d'organisation. De plus, l'Europe est particulièrement riche en bibliothèques nationales, unies de longue date par des liens de coopération; elle offrait donc un terrain singulièrement favorable à l'observation et à la comparaison.

Un programme de travail complet et bien équilibré avait été élaboré; il portait sur tous les principaux aspects du problème: la nature et les fonctions des bibliothèques nationales, la place qui leur revient dans le réseau de bibliothèques de leurs pays respectifs, l'étendue de leur tâche et leurs moyens d'action, leurs travaux bibliographiques et la forme et la portée des accords de coopération qui les lient à d'autres bibliothèques et institutions du même pays ou de l'étranger. Il est apparu que le terme de «bibliothèque nationale» désigne en réalité des institutions de types très divers; aussi a-t-on décidé de ne pas chercher à formuler des définitions, de prime abord, mais de s'attacher plutôt à délimiter et à évaluer les activités des bibliothèques nationales.

L'Unesco avait accepté avec plaisir, sur l'invitation du Gouvernement autrichien, d'organiser cette réunion à Vienne. Dans les locaux admirablement aménagés de la Bibliothèque nationale d'Autriche, qui ont servi de siège au Colloque, les participants ont eu l'occasion d'observer sur place différents aspects du fonctionnement des bibliothèques nationales qui faisaient l'objet des débats.

Les participants, qui étaient au nombre de trente-huit, représentaient les vingt-cinq Etats membres ci-après: République fédéral d'Allemagne, Autriche,

Belgique, Bulgarie, R.S.S. de Biélorussie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, R.S.S. d'Ukraine, Union des Républiques soviétiques socialistes et Yougoslavie. En outre, un expert israélien a pris part aux travaux, et onze observateurs avaient été désignés par le pays-hôte, par trois Etats membres non européens (Argentine, Etats-Unis d'Amérique et Iran) et par quatre organisations internationales (Conseil de l'Europe, Agence internationale de l'énergie atomique, Fédération internationale de documentation et Fédération internationale des Associations de bibliothécaires). Enfin, le British Council avait envoyé un représentant. Tous les participants et les observateurs délégués par des bibliothèques nationales étaient des membres du personnel dirigeant de ces institutions. Participants et observateurs sont intervenus dans les discussions sur un pied d'égalité, et tous ont apprécié au plus haut degré la cordiale hospitalité de leurs collègues viennois, ainsi que les réceptions et autres manifestations auxquelles ils étaient conviés.

Au cours de l'imposante séance inaugurale, qui s'est déroulée dans la Salle d'honneur de la Bibliothèque nationale, le Président de la République autrichienne, le Ministre de l'éducation et le Maire de la Ville de Vienne, ont prononcé des allocutions, ainsi que le Directeur général de l'Unesco, le Directeur du Colloque et le Directeur général de la Bibliothèque nationale autrichienne. La presse, la radio et la télévision ont rendu compte de cette cérémonie.

En dehors des séances plénières du Colloque, les participants se sont répartis entre trois groupes de travail chargés d'étudier les grandes questions suivantes:

Groupe I. Organisation des Bibliothèques nationales et questions générales.

Groupe II. Activités bibliographiques des Bibliothèques nationales.

Groupe III. Les bibliothèques nationales et la collaboration entre bibliothèques.

M. Pierre Bourgeois, directeur de la Bibliothèque nationale suisse, jouait à la fois le rôle de Directeur du Colloque et de Chef du groupe III. Il était efficacement secondé par MM. F. C. Francis, Conservateur du Département des imprimés au British Museum, et M. Rupel, Directeur de la Bibliothèque nationale universitaire de Ljubljana (Yougoslavie), respectivement Chefs des groupes I et II.

Les langues officielles étaient l'anglais et le français. Trois interprètes assuraient la traduction des interventions et tous les documents furent publiés dans les deux langues officielles.

Onze documents préparés par des bibliothécaires, des documentalistes et des bibliographes originaires de différents pays européens, ainsi que des aperçus des points à discuter rédigés par les trois chefs de groupe ont servi de base aux travaux. Le Secrétariat de l'Unesco avait préparé un document intitulé: «Renseignements concernant les bibliothèques nationales d'Europe», ainsi qu'une bibliographie sélective. La plupart des livres mentionnés dans cette bibliographie, ainsi qu'un choix de documents de l'Unesco, étaient disponibles dans la bibliothèque du Colloque.

Les participants ont adopté une série de conclusions et de recommandations qui feront l'objet d'un prochain «Manuel de l'Unesco à l'intention des bibliothèques» et dont les principales peuvent se résumer comme suit:

I. Organisation des bibliothèques nationales

1. Acquisitions:

La bibliothèque nationale a la responsabilité inéluctable d'acquérir la totalité de la production imprimée nationale. Si certains types d'imprimés sont acquis et conservés ailleurs qu'à la bibliothèque nationale, celle-ci doit en être informée et garde de toute façon l'entière responsabilité de la conservation de la production nationale dans sa totalité, que celle-ci soit placée dans ses propres magasins ou dans d'autres institutions.

En ce qui concerne les documents manuscrits contemporains d'origine privée, la bibliothèque nationale a la responsabilité de rassembler et de tenir à jour les éléments d'un inventaire central national de ces collections.

2. Nature et organisation des activités:

Quelle que soit la méthode adoptée pour résoudre le grand problème de l'utilisation la plus large des immenses collections existant dans le pays, la bibliothèque nationale doit jouer un rôle central dans la coordination et constituer elle-même le centre général d'information sur les collaborations nationales.

3. Bâtiments et locaux:

La FIAB est invitée à établir une collaboration européenne concernant la construction des bibliothèques, afin de permettre à chaque pays de bénéficier au maximum des expériences des autres et de compléter par un contact réel et prolongé les données trop sommaires dans ce domaine.

Considérant l'utilité des recherches concernant l'organisation matérielle et l'équipement technique des bibliothèques, l'Unesco devrait favoriser ces recherches par tous les moyens appropriés: réunions d'experts, contrats avec des institutions spécialisées etc. Les résultats de ces études devraient faire l'objet de publications analogues à celles qui sont assurées dans «Museum» par l'Unesco. En attendant, ces publications pourraient prendre place dans le «Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques».

4. Dépôt légal

En ce qui concerne les journaux à éditions multiples, les bibliothèques nationales doivent prévoir les mesures nécessaires pour que la conservation des différentes éditions soit assurée au moins sur le plan local.

5. Problèmes financiers

Dans l'emploi des fonds budgétaires, un maximum de souplesse doit être laissé aux bibliothèques nationales, et notamment la possibilité d'opérer des virements entre les différents postes du budget, des reports, et celle d'obtenir des subventions exceptionnelles.

Les autorités financières devraient reconnaître que les accroissements normaux d'une bibliothèque nationale entraînent inévitablement un développement organique de tous ses services et, partant, une augmentation périodique de son budget.

6. Protection et conservation des documents

Les demandes de microfilms concernant les documents d'intérêt national conservés à l'étranger doivent recevoir une attention favorable, compte tenu des précautions à prendre pour la conservation des originaux et des recommandations formulées par le groupe III, au chapitre 4.

II. Activités bibliographiques des bibliothèques nationales

1. Rôle de la bibliothèque nationale dans la domaine bibliographique

L'une des tâches les plus importantes d'une bibliothèque nationale est de pourvoir à la publication d'une bibliographie nationale générale courante.

En ce qui concerne les bibliographies nationales spécialisées, une coopération sera établie entre les bibliographes et bibliothécaires d'une part et les savants d'autre part.

La bibliothèque nationale doit se charger de coordonner les activités bibliographiques de son pays.

Il incombe à la bibliothèque nationale d'établir et de publier à des intervalles réguliers une bibliographie des bibliographies parues dans son pays.

2. La bibliothèque nationale - centre national d'information bibliographique

La bibliothèque nationale doit assumer la fonction de centre national d'information bibliographique, étant l'institution la plus qualifiée pour cette tâche.

La bibliothèque nationale doit dresser et tenir à jour un inventaire des sources d'informations bibliographiques spécialisées de son pays et le publier, ou provoquer sa publication.

La bibliothèque nationale doit être informée de tous les travaux bibliographiques exécutés dans les autres bibliothèques du pays. Elle tiendra à jour un répertoire de ces bibliographies et le publiera de temps à autre.

3. Rôle de la bibliothèque nationale en ce qui concerne la coopération internationale en matière de bibliographie

La bibiothèque nationale participera à la réalisation des bibliographies internationales spécialisées en collaborant avec les institutions chargées de leur préparation.

Les bibliothèques nationales devraient échanger régulièrement des informations concernant les instruments bibliographiques non publiés dont elles disposent.

Il incombe à la bibliothèque nationale de veiller à ce que paraissent de temps à autre, dans les publications professionnelles internationales, des informations sur l'état des travaux bibliographiques - réalisés, en cours ou prévus — de son pays.

La bibliothèque nationale doit faire tenir chaque année à l'Unesco, à des fins de publication, la liste des périodiques nouveaux paraissent dans son pays.

III. Les bibliothèques nationales et la collaboration entre bibliothèques

1. Les catalogues collectifs

M. E. Egger est prié de poursuivre son enquête sur les catalogues collectifs européens et d'en publier les résultats dans les Communications FIAB.

L'Unesco est invitée à envisager l'opportunité d'encourager, dans les pays sous-développés, la création de catalogues collectifs en même temps que celle de bibliothèques.

La FIAB est invitée à publier un Répertoire international des catalogues collectifs.

Le colloque recommande l'établissement, dans chaque pays, d'un catalogue collectif des fonds manuscrits contemporains.

Le colloque demande à la FIAB d'étudier la situation actuelle des travaux pour le catalogue collectif des incunables et de formuler des recommandations en vue de la création d'une nouvelle commission de spécialistes chargée de la reprise de ces travaux.

2. Echanges de publications

Toutes les thèses, imprimées ou non, doivent être mentionnées soit dans les bibliographies nationales, soit dans les bibliographies spéciales.

Dans le cas des thèses non imprimées, on doit indiquer où est déposé l'original et si l'on peut en obtenir la communication, soit par prêt, soit sous forme de microfilm.

Dans tous les cas, toutes les mesures doivent être prises pour que ces thèses non imprimées soient aussi facilement et aussi rapidement accessibles que n'importe quel autre ouvrage.

3. Echanges de bibliothécaires et voyages d'études à l'étranger

Les bibliothèques nationales et les associations de bibliothécaires des différents pays sont invitées à recommander à leurs gouvernements respectifs de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter les échanges et les voyages d'études à l'étranger de bibliothécaires. Les bibliothèques devraient disposer des moyens nécessaires pour défrayer, d'une part les bibliothécaires qu'ils envoient à l'étranger et, d'autre part, les bibliothécaires étrangers venant dans leur pays, surtout lorsqu'ils sont envoyés par des pays à change faible.

Les autorités gouvernementales doivent être invitées à prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'un bibliothécaire effectuant à l'étranger un stage de longue durée soit assuré de conserver entièrement la sécurité de son emploi et ses droits à la retraite.

4. Services de reproduction photographique

A. Documents anciens

Le bibliothécaire est non seulement le gardien de ses collections, mais aussi le collaborateur étroit des chercheurs scientifiques. C'est pourquoi il a sa part de responsabilité vis-à-vis de la recherche scientifique quant aux conséquences résultant des reproductions photographiques de documents anciens. Il lui appartient de décider de la suite à donner aux demandes qui lui sont présentées. Tout au réservant le meilleur accueil à celles qui émanent de spécialistes reconnus, il est dans tous les cas autorisé à demander les raisons pour lesquelles les copies sont requises, et à les refuser s'il n'obtient pas satisfaction.

Lorsqu'il s'agit de microfilmer en entier une documentation considérable, p.ex. une collection formant un tout, il est admis que le demandeur a à faire les frais et d'une copie négative et d'une copie positive, la première restant propriété de la bibliothèque.

B. Documents tributaires d'un droit d'auteur

L'Unesco devrait entreprendre, éventuellement à des fins de publications, une étude des pratiques en usage dans les différents pays en ce qui concerne la reproduction photographique des documents encore tributaires d'un droit d'auteur.

F. I. A. B. — Conférence internationale de cataloguement

Bulletin No 2 - décembre 1958

Publié par le Groupe de travail sur la coordination des principes de cataloguement.

Président: F. C. Francis, Keeper, Department of Printed Books, British Museum, London W.C. 1.

Bureau exécutif: A. H. Chaplin, Deputy Keeper, Department of Printed Books, British Museum, London W.C. 1.

L. Sickmann, Dozent am Bibliothekar-Lehrinstitut des Landes Nordrhein-Westfalen, Köln-Lindenthal.

La décision est maintenant prise: la rencontre préliminaire chargée de préparer la Conférence internationale de cataloguement se tiendra à Londres, du 20 au 25 juillet 1959, à Chaucer House, siège central de la Library Association.

La tâche principale de cette réunion sera de fixer le champs d'action et les objets de cette conférence internationale, car ce n'est qu'en les délimitant, qu'en les définissant clairement que celle-ci arrivera à des résultats concrets.

Pour le moment, nous sommes en train d'établir des plans en vue d'une conférence qui n'étudierait qu'un seul type de catalogue, d'une importance fondamentale, — le catalogue alphabétique d'auteurs et de titres — et dont l'ordre du jour se limiterait aux questions concernant le choix et la forme des vedettes ou des mots de classement.

Dans ce cadre, nous suggérons que de prime abord la conférence vise à un accord général sur la fonction essentielle d'un catalogue alphabétique, sur le plan local comme sur le plan international, ainsi que sur les principes généraux qui en résultent pour la structure d'un tel catalogue. Dans ces conditions, la conférence pourrait étudier un nombre limité de questions spéciales, comme: le traitement des noms propres qui varient souvent d'une langue à l'autre ou alors

qui sont composés de divers éléments, le choix de la vedette dans le cas d'un ouvrage de plusieurs auteurs ou d'un ouvrage collectif, le problème des collectivités-auteurs, le classement des vedettes des anonymes et des séries.

Nous préparons une liste provisoire des sujets de discussion, liste qui circulera parmi les membres du Groupe de travail. En outre, si cela est nécessaire, nous leur demanderons une étude plus poussée de certains aspects particuliers des règles courantes de cataloguement. Puis nous établirons une nouvelle liste des sujets, en tenant compte de ces avis ainsi que de toute suggestion que nous pourrions recevoir par ailleurs. Cette liste révisée sera publiée à temps pour permettre aux organisations nationales s'intéressant au cataloguement de l'étudier avant la Conférence de Londres.

Nous demandons donc à tous des suggestions dans ce domaine. Elles peuvent être envoyées au Dr. Ludwig Sickmann, secrétaire du Bureau exécutif de notre Groupe de travail, Bibliothekar-Lehrinstitut des Landes Nordrhein-Westfalen, Albertus-Magnus Platz, Köln-Lindenthal, Allemagne.

Schweiz - Suisse

Ungarnhilfe der schweizerischen Bibliothekare

Das zweite Jahr unserer gemeinsamen Hilfsaktion für ungarische Studenten ist abgeschlossen, und wir legen Ihnen hier die Abrechnung für 1958 vor:

Saldo der Abrechnung pro 1957		Fr. 669.20
Es gingen pro 1958 an Spenden ein		Fr. 5248.55
Von diesen Beiträgen wurden weitergeleitet an:		
Studentische Direkthilfe der Universität Bern	Fr. 1500.—	
Assoc. gén. des étudiants de l'université de Genève, Fonds pour les étudiants hongrois réfugiés	Fr. 1500.—	
Studentische Direkthilfe Schweiz-Ungarn in Zürich	Fr. 1500.—	
Total	Fr. 4500.—	
Postcheckspesen pro 1958	Fr. 13.55	
Es bleibt ein Saldo für 1959 von	Fr. 1404.20	
	Fr. 5917.75	Fr. 5917.75

Entgegen unserer Erwartung hat sich der Spendenertrag 1958 gegenüber 1957 sogar noch um Fr. 35.55 erhöht. Dieses erfreuliche Ergebnis erklärt sich aus dem Umstand, daß eine Anzahl Spender ihre Beiträge für das Jahr 1959 schon im Rechnungsjahr 1958 überwiesen haben. Mit dem erzielten Saldo von Fr. 1404.20 und den laufenden Spenden hoffen wir, auch im Jahre 1959 die vollen Zuschüsse an die drei Studentenhilfswerke in Bern, Genève und Zürich entrichten zu können.

Allen Spendern sei wiederum herzlich Dank gesagt für die Treue zum unternommenen Werk und für ihre positive Einstellung den ungarischen Flüchtlingen gegenüber. Frau A. Weber und Herr K. Berger von der StUB Bern haben auch dieses Jahr die Mühe der Verwaltung der Spenden in zuvorkommender Weise auf sich genommen. Auch ihnen sei herzlich gedankt.

H. Steiger, Landesbibliothek

UMSCHAU - LIVRES ET REVUES

Die in dieser Rubrik besprochenen Bücher und Zeitschriften können bei der Landesbibliothek ausgeliehen werden. — Les livres et revues mentionnés sous cette rubrique peuvent être empruntés à la Bibliothèque nationale.

087.50(016)

Internationale Kinderbuchausstellung 1956/1957. Veranstaltet von der Deutschen Staatsbibliothek in Verbindung mit der Pirckheimer-Gesellschaft. Katalog. Bearbeitet von Wilma Kunze. Berlin, Deutsche Staatsbibliothek, 1958. — 8°. VII, 168 S., Taf.

Wie wir in der Einleitung durch Hauptdirektor Horst Kunze erfahren, wurde im November 1956 in der Deutschen Staatsbibliothek eine Kinderund Jugendabteilung eröffnet, die bereits über 13 000 Bände zählt. Der Katalog, der die ursprüngliche Gliederung der Ausstellung beibehalten hat, zeigt den Bestand von 1956, er möchte aber auch auf das in einem internationalen Kinderbucharchiv noch fehlende Material hinweisen. Da die Leitung der Deutschen Staatsbibliothek Kritik und Anregung aus andern Ländern erwartet, gestatten wir uns, festzustellen, daß von Johanna Spyri leider nur das « Heidi » im Katalog verzeichnet ist und von andern, für uns klassischen Kinderbüchern, z.B. «Die Turnachkinder» von Ida Bindschedler fehlen. Gleichzeitig möchten wir auf die Publikationen des Schweizer. Jugendschriftenwerkes aufmerksam machen, sowie auf das «Verzeichnis guter Jugendschriften». Wegleitung für Schulbibliotheken. 1. Auflage. Zürich, Kant. Lehrmittelverlag, 1949 und die ausgezeichnete Bibliographie von Dora Kraut. Die Jugendbücher in der deutschen Schweiz. Bern. Schweizer Bibliophilen Gesellschaft, 1945, die zugleich als Diplomarbeit der Genfer Bibliotehkarschule erschien. — Der vorliegende Katalog der Deutschen Staatsbibliothek enthält am Schluß ein Verfasser- und Titelverzeichnis, ein Illustratorenverzeichnis und eine Liste der Leihgeber. D.A.

093(016)

Catálogo de incunábulos da Biblioteca nacional do Rio de Janeiro. Rio de Janeiro, Ministério da educação e cultura, 1956. — 4°. 383 p. ill.

Ouvrage d'une présentation parfaite, sobre, sur beau papier, décrivant avec précision les 187 incunables de la Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro. Classé par ordre alphabétique des auteurs, ce catalogue contient en fin de volume de nombreux index qui le rendent riche en enseignements: une table de concordance entre les numéros du catalogue et ceux de Copinger, du Gesamtkatalog der Wiegendrucke, de Hain, de Pellechet etc., un index